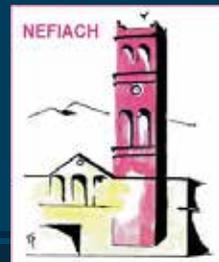


NÉFIACH INFO

SPECIAL COVID19



LE MOT DU MAIRE



Chères Néfiachoises et chers Néfiachois,

Vous avez pris connaissance de la décision de Monsieur le Président de la République de recourir à un confinement national à partir d'hier.

Il me semblait important de venir vers vous rapidement pour vous apporter des précisions sur la situation à Nefiach et vous transmettre des attestations de déplacement.

- Ce NÉFIACH INFO spécial « confinement », l'application « mon Nefiach » la page internet de la mairie ainsi que les pages facebook et instagram de la commune, seront nos moyens privilégiés durant cette crise sanitaire pour maintenir le contact avec vous tous.

Des mesures ont été mises en place pour toute la population, elles sont détaillées dans ce numéro, afin de vous préciser le maintien des activités des services publics et des commerces de notre village.

Deux protocoles ont été établis,

- L'un envers nos plus jeunes: l'école qui s'adapte à travers le respect du protocole sanitaire.
- L'autre envers nos aînés à travers le CCAS de Nefiach, pour être au plus proche de vous en cette période difficile.

J'ai mobilisé toute mon équipe municipale et l'ensemble du personnel communal afin de se tenir à votre disposition et de vous informer sur la vie du village rapidement.

Dans les circonstances très difficiles que notre pays traverse, tant au niveau de la crise sanitaire que des attentats, je vous invite à garder le moral et à prendre soin de vous et de vos proches.

Avec tout mon soutien.

Votre Maire,
Patrice VILA

Les actions de la municipalité

RECONFINEMENT : NÉFIACH TOUJOURS À L'AVANT-GARDE !

Face à l'évolution de la pandémie de COVID 19, le maître-mot de M. le Maire, Patrice VILA et de son équipe est le même depuis le début de la crise :

« Anticiper pour mieux vous protéger »

Pour faire face à cette recrudescence de l'épidémie et afin de protéger au mieux les Néfiachois, de nouvelles mesures de protection sanitaire et de nouveaux services publics sont mis en place sur Néfiach:

Dans nos écoles communales :

- Masque offert aux enfants du primaire à la rentrée de ce lundi devant la porte de l'école.
- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels 2 fois par jour,
- Lavage des mains à chaque entrée en classe et régulièrement dans la journée.
- Aération des salles de classe toutes les 2 heures.
- Les récréations seront distinctes par classe.
- La restauration scolaire sera organisée sur le lieu habituel qui permet un confort et un moment de pause pour nos enfants, tout en respectant la distanciation sociale.

Pour nos aînés :

- Création d'un portage de repas et d'aide à domicile entre le CCAS de Néfiach et d'Ille sur Têt, grâce à la signature d'une convention, pour être toujours au plus proche de vous au quotidien.
- Création d'un nouveau service à l'attention de nos aînés de 80 ans et plus : Contact une fois par semaine de nos aînés isolés par nos élus afin de proposer une aide et répondre à leurs besoins.

Pour l'ensemble des Néfiachois :

- Mise en service d'une application mobile d'informations en temps réel gratuite vous permettant de rester connectés à notre village 7j/7 et 24h/24 en téléchargeant l'application «mon Néfiach» sur google play (en cours de création pour apple store).
- L'info en continu sur le site du village, www.nefiach.com et la page facebook/instagram
- Permanences téléphoniques 7 jours/7: Permanence des Elus au 06 24 14 36 14, Permanence mairie 04 68 57 35 37, Permanence de la Police Municipale 04 68 84 16 59.
- Un arrêté municipal a été pris pour fermer l'accès aux bâtiments publics et aux différentes installations sportives, afin de respecter au mieux le protocole sanitaire.
- La déchetterie restera ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 17h30 (fermée le dimanche).
- En cette période de confinement, le conseil municipal a voté l'extinction de l'éclairage public sur le village de 22h00 à 5h00 dans le but de réaliser une réduction de ces coûts sur ce poste, et de prendre en compte les préoccupations environnementales.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dûment identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

Fait à :

Le :


La Directrice,
Mme Ortensi Ginette
M^{lle} LA DIRECTRICE
Ecole Primaire
59170 NEFIACH

École Primaire Bernard Payrou Néfiach
Téléphone : 04 68 57 35 42
Adresse électronique :
ce.0660115S@ac-montpellier.fr
Adresse postale : av Torcans 66170 Néfiach



Nos commerces ouverts pendant le confinement.

LA BOULE ANGE

59 Avenue du Général de Gaulle
Tél: 09 83 88 01 88
De 10h à 12h45 et de 17h45 à 21h30
Du mardi soir au dimanche
Livraisons midi et soir, - Service à la porte

CABINET DE MASSO-KINÉTHÉRAPIE

13, rue Max Dormoy - Sandra Ibanez & Clara Ponsi
Tél : 04.68.59.31.59

CRÊPERIE DU PARC

Espace Christian Bourquin -
Ouvert (à emporter)
Tous les jours de 11h à 13h00 - 16h à 18h
sauf intempérie.
Tél : 06.64.33.40.67
Service à emporte

K TALENT DU FRUIT

Ouvert du Lundi au samedi inclus.
Téléphone : 09.63.62.00.76

CAFE-RESTAURANT LE CALIMERO

Avenue du Général de Gaulle
Ouvert du Jeudi au Dimanche
Plat à emporter tous les midis.
Tél: 04 34 10 32 63

SERVICES HOME & FAMILY

Garde d'enfants (+ de 3 ans) ménage, repassage
Tél: 07 78 34 57 79
Email: services.home.family@hotmail.com

LA POSTE:

Horaires: lundi et mardi 9h00-11h20;
mercredi, jeudi et vendredi 9h00-11h25;

Aurélia Ponsich

Horaires: samedi 10h00-12h20;
mercredi 16h30 - 18h00
Téléphone : 06.95.33.11.68

MAM

2, rue de Verdun
Téléphone : 06.67.25.43.92
Téléphone : 06.61.90.69.10

Nouveau service : portage des repas à domicile
Contact : 04.68.84.83.95

Portage de repas à domicile
par un agent du CCAS (avec un véhicule frigorifique)

Menus variés et équilibrés
élaborés par une diététicienne

Repas préparés par le Centre Hospitalier de Thuir, qui favorise les achats auprès des producteurs locaux (fruits et légumes de saison sont achetés à maturité)

M I D I
une entrée
un plat principal accompagné de légumes ou féculents
fromage et dessert

S O I R
potage et dessert
2 pains de 60gr

pour seulement **8,50€**
midi et soir compris

EN PARTENARIAT AVEC

CCAS d'Ille sur Tet
service d'aide à domicile

sur demande :
régime sans sel,
diabétique, mixé

Aides possibles dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et pour les ressortissants de l'aide sociale